



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Montfaucou d'Argonne

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf du mois de janvier, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Pauline ASTOLFI.

Les membres présents du CM sont: Mme Pauline Astolfi, Mr Jean-Michel Geoffroy, Mme Sandrine Gauthiez, Mr Cédric François, Mme Honorine Pierson, M David Le Budet .

Les membres absents sont : M Xavier Lucas, M Thierry De Marrez.

Les membres absents excusés sont : Mme Jeanne-Marie Amat donne pouvoir à Mme Astolfi Pauline

Mme Honorine Pierson a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le compte-rendu du conseil municipal du 17 décembre 2024 a été adopté.

2025-01 :Archivage Centre de gestion Meuse

Madame le Maire explique aux membres du Conseil que suite à la visite des archivistes du Centre de gestion de la Meuse un devis a été demandé .

Le volume des archives de la commune à traiter a été estimé à 43 mètres linéaires , ce qui représente environ 90 heures de travail pour un coût prévisionnel total de 3680€ . Certaines archives vont être soit éliminées selon une procédure formalisée soit envoyées aux Archives du Département .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité l'archivage qui sera réalisé par le Centre de Gestion de la Meuse.

Pour : 7 Abstention : 0 Contre :0

2025-02 :Demande de subvention DETR Ancien Presbytère

Lors de précédentes réunions de Conseil ,une étude pour la rénovation de l'ancien presbytère a été lancée . M Viot , architecte , est venu présenter son projet de rénovation. Madame le Maire rappelle le projet de création de deux appartements en duplex dans la réhabilitation du presbytère.

Le coût total de ce projet , incluant les travaux, la maîtrise d'œuvre et le thermicien est de 549097€ HT.

Des subventions peuvent être sollicitées auprès de l'Etat avec la DETR , auprès de la Région et du GIP Meuse .

Le plan de financement est :

Plan de financement réhabilitation du Presbytère				
Dépenses		Ressources		
Travaux	506 100,00 €	autofinancement	20%	114 730,00 €
Maîtrise d'oeuvre	35 427,00 €	dont emprunts		57 365,00 €
Thermicien	7 570,00 €	dont autres ressources		
		aides publiques sollicités		
		Etat : DETR	50%	274 548,00 €
		GIP	9 %	50 000,00 €
		département		
		amendes de polices		
		région climaxion	20%	109 819,00 €
total des dépenses	549 097,00 €	total des recettes		549 097,00 €

Madame le Maire propose aux conseillers de faire une demande de DETR pour l'année 2025.



DEPARTEMENT DE LA MEUSE

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

CANTON DE CLERMONT EN
ARGONNE

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Montfaucon d'Argonne

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité pour déposer les demandes de subventions, notamment pour la DETR.

Pour : 7 Abstention : 0 Contre : 0

La délibération de demande de subvention DETR pour la façade de l'église a été votée lors d'un précédent Conseil.

2025-03 : Annule et remplace Fixation des prix du SPIC 2024-34

Madame le Maire explique aux membres du Conseil qu'il est nécessaire d'établir les modalités de fixation des prix de vente des produits de la boulangerie :

- baguette : 1€
- beignet nature : 0.95€
- beignets au nutella par 3 : 2.30€
- bouchée à la reine : 3.10€
- brioche moelleuse : 6.90€
- chausson aux pommes : 2€
- chinois : 7.50€
- cookie nutella : 1.75€
- croissant aux amandes : 1.55€
- croissant au beurre : 1.30€
- croissant au chocolat : 1.30€
- croque Monsieur (jambon/savoyard) : 2.95€
- éclair (café/chocolat/vanille) : 2.15€
- escargot : 1.60€
- flan : 2.60€
- gros pain : 1.30€
- macaron framboise : 3.70€
- meringue : 2.10€
- mille feuille : 3.70€
- muffin : 2.50€
- pagnette : 1.30€
- pagnette céréales : 1.40€
- pain 6 céréales : 2€
- pain chocolat : 1.30€
- pain complet : 2€
- pain de campagne : 2.20€
- pâté lorrain : 3.10€
- pâté poulet : 3.10€
- quiche : 3.10€
- sandwiches (jambon/poulet curry/thon mayonnaise) : 4.80€
- tarte au flan 6 personnes : 11€
- tarte au flan individuel : 2.60€
- tarte au sucre : 7.50€
- tartelettes (fraises/chocolat/citron) : 3.60€
- tourte individuelle : 3.40€
- vosgienne : 2.10€
- boisson : 1.80€
- Redbull : 2.50€
- paris-brest : 3.70€
- gâteau pour 8 personnes : 29.90€
- pain épeautre : 2€
- menu sandwich/boisson/viennoiserie : 7.90€
- journal semaine : 1.40€
- journal dimanche : 2.20€

Concernant tous les produits arrivant en fin de date de consommation , il est proposé à J-2 avant la date de fin de consommation ,une diminution du prix de vente de 50%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal , à l'unanimité des voix approuve les prix de vente des produits de la boulangerie et autorise madame le Maire à prendre toute mesure et à signer tout acte , document administratif et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Montfaucou d'Argonne

Pour : 7 Abstention : 0 Contre :0

2025-04 :Affiliation UNEDIC pour les employées du SPIC

Madame le Maire informe les conseillers qu'il convient de faire adhérer la commune de Montfaucou d'Argonne , via le sirect de la boulangerie , à l'Assurance chômage de l'UNEDIC pour les deux employées du SPIC . Un contrat d'adhésion révoicable est proposé par l'URSSAF pour les agents non titulaires et non statutaires . L'adhésion est engagée pour 6 ans ou jusqu'à la fin des contrats . Une période de stage de 6 mois s'applique, c'est-à-dire que l'employeur public verse les cotisations dues mais continue d'assurer l'indemnisation des agents dont la fin de contrat intervient au cours de cette période. La cotisation est de 4,5% du salaire brut .

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité l'adhésion révoicable à l'assurance chômage et charge madame le Maire d'effectuer toutes les démarches et signer le contrat.

Pour : 7 Abstention : 0 Contre :0

2025-05 :Ouverture du quart des crédits d'investissement avant vote du Budget commune

Madame le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (art. L 1612-1 du CGCT).

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2024: 125825,59€ pour le budget communal. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 31456,39€, soit 25% de 125825,59€.

Prévoyant le paiement de la caisse enregistreuse pour le dépôt de pain, il est proposé l'ouverture des crédits suivants :

Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 3420€ à l'article 2158 .

Madame le Maire précise que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité l'archivage qui sera réalisé par le Centre de Gestion de la Meuse.

Pour : 7 Abstention : 0 Contre :0

QUESTIONS DIVERSES:

Point boulangerie : madame le Maire fait un point sur les ventes du SPIC. Il y a peu de pertes et les employées ont bien géré. Les commandes augmentent doucement. Des fournitures sont achetées au fil de l'eau . Les conseillers souhaitent que les vendeuses portent une blouse ou un tablier par hygiène . La couleur rouge est proposée. Les démarches pour obtenir un TPE avec les cartes bancaires sont toujours en cours . Il faut savoir que pour chaque paiement par CB , une taxe pour la banque est versée. Madame le Maire demande que faire des invendus. Les conseillers proposent de faire des sacs et de les donner aux clients qui ont des animaux mais uniquement deux jours plus tard.

Point Chemin de la Grande Fontaine: les conseillers demandent à faire marcher la garantie. Madame le Maire a repris contact avec l'ONF, maître d'œuvre.

Point travaux dans l'église: La toiture a été refaite , et la subvention DETR qui avait été demandée a été versée à la commune (17340€) . Il a été constaté que dans les chapelles, le plâtre s'écroule. Des devis de réfection ont été demandés , deux entreprises ont répondu . Someil réaliserait les travaux avec de la chaux pour un coût de 6000€ . J2plâtre réaliserait les travaux en plâtre pour la somme de 1300€. L'architecte du CAUE a été sollicité pour avis sur les devis. Il en ressort que le plâtre n'est pas conventionnel et que la chaux laisse respirer les murs. M MATHIEU s'investit dans cette étude et madame le Maire le remercie.

Il y a un constat aussi sur l'éclairage dans l'église. En effet, il y a deux lustres dans le chœur défilants qu'il faut descendre de la charpente et dont le mécanisme est fort usé, le chemin de croix est composé d'anciennes baïonnettes à changer dans les deux chapelles , les lanternes ne sont pas branchées. Un devis a été demandé à Lorraine energie . Le coût est de 3606€. Madame le Maire indique qu'il sera peut être possible de négocier pour l'utilisation de l'échafaudage, mais les conseillers sont d'accord pour les travaux.

Point rue Abbé Pognon: M MOUZON a signalé que lors des épisodes pluvieux, l'eau suivait la route et entrain au niveau de son portail. Madame le Maire demande aux conseillers s'il faut envisager un trottoir ou autre aménagement en sachant qu'il faut faire toute la rue et regrette cet oubli de la création du trottoir qui a été réalisé de l'autre côté de cette rue. La question sera



DEPARTEMENT DE LA MEUSE

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

CANTON DE CLERMONT EN
ARGONNE

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Montfaucon d'Argonne

revue ultérieurement. M FRANCOIS fera une visite lorsqu'il pleuvra . Dans un souci d'équité, il est proposé de faire les travaux. Un devis sera demandé.

Point Arbres dangereux cimetière: Les arbres dangereux au sein du cimetière bas seront coupés au mois de février 2025.

Point demande de madame MONALES: Madame MONALES , qui est une employée de la boulangerie, demande s'il est possible de louer le logement au-dessus de la boulangerie . Madame le Maire indique que ce serait un bail précaire , compte tenu du fait que si un boulanger voudrait s'installer , il serait logique de lui attribuer . Les conseillers s'inquiètent des travaux à réaliser après le départ des anciens locataires . Madame le Maire propose aux conseillers de visiter ce logement et celui de l'étage de l'ancienne gendarmerie. Ils feront un point avec ce que peut faire l'employé communal.

Point demande habitants rue d'Amérique: les personnes qui ont un résidence en haut de la rue d'Amérique se sont fait cambrioler et tentent de trouver une solution pour bloquer l'accès derrière chez eux. Ils proposent d'acheter le chemin qui passe derrière ou bien de le louer pour le fermer. Madame le Maire et les conseillers s'y opposent car c'est un chemin d'accès pour l'ADA et il y a d'autres riverains.

Point Impôts directs : une date de réunion pour la CCID va être programmée . La commune a relevé une anomalie 9 rue Raymond Poincaré.

Point salle de judo: M FRANCOIS nous informe qu'à plusieurs reprises, le chauffage a été coupé ces deux dernières semaines. Une enquête sera menée.

Fin de séance à 20h30